



PARIS: des « agents du silence » dans 10 arrondissements

Depuis fin novembre, ils mettent leur nez rouge à 22 h 30 et partent par groupes de deux, là où les fêtards fument et discutent sur les trottoirs devant les bars pour les inviter au silence. Leur nom : les « Pierrots de la nuit ».



Importé de Barcelone, ce dispositif inédit en France qui a été lancé à titre expérimental au mois de novembre dernier est déployé depuis fin mars chaque fin de semaine dans les quatorze quartiers parisiens les plus festifs. Ces brigades d'interventions artistiques nocturnes sont composées d'un duo d'artistes et d'un médiateur de rue qui demandent aux noctambules de respecter les riverains.

Ensuite, ils jouent des saynètes pour faire sourire et amener les plus bruyants à baisser le ton. Le silence n'est plus une répression mais une nouvelle forme de partage. Aujourd'hui, l'équipe comprend 37 artistes, qui viennent d'horizons artistiques différents : mimes, danseurs, clowns, comédiens.

Pour les accompagner, une dizaine de médiateurs de rue sont présents tout au long du parcours pour renseigner, sensibiliser et prévenir les éventuels conflits.

Ils sont issus du CMFM (Centre de Médiation et de Formation à la Médiation) et disposent tous de compétences linguistiques (espagnol, anglais, italien, allemand, arabe) afin de faciliter la communication du message envers les personnes de passage dans la capitale.

Comment reconnaître un Pierrot ?

Afin que les usagers de la nuit puissent identifier les brigades de Pierrots, une identité visuelle spécifique aux artistes a été mise en place. Vêtus de costumes blanc et noir logotypés Pierrots de la Nuit, chaque binôme est équipé d'accessoires lumineux, pensés et fabriqués spécialement pour l'occasion et en fonction du type d'intervention (mime, acrobate, danseurs...).

Une association a été créée pour l'occasion par des professionnels du monde de la nuit, l'AMUON – Association de médiation pour un usage optimal de la nuit. Elle se charge d'organiser cette forme unique et innovante de médiation à la fois nocturne, artistique et sociale visant à concilier la vie festive des nuits parisiennes et la quiétude des riverains afin de promouvoir un « vivre-ensemble » plus harmonieux.

Un blog pour suivre les Pierrots

Découvrez sur leur blog, hébergé par Paris.fr :

- **Un Espace vidéo** : répertoriant toutes les vidéos des Pierrots, reportages etc...
- Une rubrique « **Lumière sur** » : destinée à mettre en avant nos artistes, ou le témoignage d'un partenaire, d'un riverain, d'un leader d'opinion...
- **L'info de la semaine** : interventions prévues dates et parcours.
- Un agenda : des concerts, évènements
- Une page d'information sur les dispositifs Européens homologues existants (Vienne, Barcelone et Tarragone).

<http://blogs.paris.fr/pierrotsdelanuit>





Écho des villes

Lutter contre les nuisances de voisinage était l'une des principales conclusions des premiers Etats généraux de la nuit qui se sont tenus fin 2010 à Paris. Près d'un millier de personnes, gérants de bar, de salle de concerts, associations de riverains, représentants de la préfecture de police, etc., s'étaient réunies, à l'invitation de la mairie pour débattre des problèmes de la nuit parisienne en réponse à une pétition baptisée « Paris, quand la nuit meurt en silence », signée par 16 000 personnes. Les « Pierrots de la nuit » sont l'une des

mesures les plus originales et visibles issues de ces Etats généraux.

À l'action directe mais modeste des « Pierrots de la nuit » s'ajoute naturellement un dialogue entre cafetiers et riverains excédés et en cas de problèmes causés par un ou plusieurs établissements, des commissions de médiation se réunissent.

Pour en savoir plus :
www.paris.fr

PARIS teste 10 aspiratrices de voirie électriques

La Ville de Paris vient de se doter de neuf balayeuses de trottoir, plus silencieuses, plus propres et plus économes. A terme, elles sont amenées à remplacer les aspiratrices thermiques et diminuer ainsi l'impact environnemental.

Les 500 ZE (zéro émission), fabriquées par la société écossaise Tennant, évitent les rejets de gaz d'échappement, puisqu'elles sont électriques, et sont plus économes que les balayeuses thermiques, qui consomment trois litres de carburant par heure de fonctionnement, soit environ 3,60 euros de l'heure. En version électrique, la machine consomme 5 kWh, soit 0,60 euros de l'heure.



Elles sont en outre plus silencieuses que l'aspiratrice classique. Un avantage pour les riverains et pour les agents. « Ces faibles émissions sonores vont permettre d'intervenir plus tôt dans la journée », indique la mairie.

Les Parisiens souhaitent en effet que les engins de voirie se fassent plus discrets. C'est pourquoi la Ville travaille sur la prise en compte de la question bruit sur l'ensemble des bennes.

La moitié des arrondissements parisiens vont disposer de cet engin. La résistance et l'autonomie vont être testées pendant deux ans, afin éventuellement de pouvoir améliorer leur efficacité.

Les aspiratrices électriques devraient remplacer progressivement la totalité des 86 aspiratrices parisiennes, à condition toutefois que leur coût baisse, puisqu'il est actuellement de près du double de celui des engins classiques.

Pour en savoir plus :
www.tennantco.com

RENNES

Vie nocturne : les bars s'engagent avec la Ville

Fin février, un additif à la charte rennaise de la vie nocturne a été signé par des exploitants de débit de boissons. Ils s'engagent à respecter un certain nombre de mesures, au-delà du cadre réglementaire, pour éviter les débordements.

L'objectif est clair : le cœur de la charte de la vie nocturne vise à lutter contre l'alcoolisation excessive, à réguler les fins de soirées et à prévenir et limiter les nuisances. « Le document d'engagement signé par les bars permet, au-delà des obligations réglementaires, de prévenir les conduites à risques, de veiller à la tranquillité publique et de rejeter les discriminations », a insisté Hubert Chardonnet, adjoint à la sécurité.

Les mesures listées dans le document sont très concrètes : assurer un service continu de boissons chaudes jusqu'à la fermeture, proposer l'appel gratuit d'un taxi, veiller à la discrétion des clients à la sortie des établissements...

Ce document qui vient d'être édité, a été signé par une vingtaine de bars pour l'instant. Cette initiative fait suite à un renforcement des actions de la police nationale depuis 2011 pour faire respecter, entre autres, les horaires de fermeture. Aujourd'hui les portes de la plupart des bars sont closes à 1h du matin. Il existe un arrêté préfectoral qui permet de retarder cet horaire à 3h. Vingt-cinq bars rennais en bénéficient.